NATURALISATION ENFANT NE A L'ETRANGER

er hayhay
Sonjour,
la fille agée de 17 ans, née à l'étranger (hors Europe) de parents non français, résidente en France depuis ses 3 ans t elle a fait toute sa scolarité en France. Quand est-ce qu'elle pourra faire sa demande de naturalisation ?
 Par kang74
Sonjour,

Si elle peut commencer les démarches à 17 ans , sa naturalisation ne sera possible qu'à partir de 18 ans .

Attention, il y a des conditions de revenus, pas forcément compatible avec le jeune age de 17 ans ...

La naturalisation n'a absolument rien d'automatique.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213[/url]